



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 10.05.2021

Numéro de publication: BH07-0000002233

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation Orghor en liquidation

Organisation concernée:

Fondation Orghor en liquidation

CHE-109.778.218

c/o: Caisse de Compensation AVS et ALFA de l'Industrie

avenue Léopold-Robert 65

2301 La Chaux-de-Fonds

Contexte:

Par décision du **3 mai 2021**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la clôture des opérations de liquidation de la **Fondation Orghor en liquidation**, dont le siège est à **La Chaux-de-Fonds**, et requiert sa radiation au registre du commerce. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du conseil de fondation, en liquidation, c/o Infosuisse, Rue du Grenier 18, 2300 La Chaux-de-Fonds. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Clôture des opérations de liquidation du 3 mai 2021.

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2

1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne